

NOMBRE DE MEMBRES

**En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 26**

N° ordre : DE-25-47

**N° ordre dans la séance :
DE-23092025-11**

**Date de la convocation :
16/09/2025**

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Céline LE CERF, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND, Robert VILLARD (procuration à Frédéric DI PAOLO), Marc MEO, Mélisande MACONE, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA (procuration à Thierry DRAPIER), Dominique GERRA, Emilie VALTON, Christelle BOUVIER (procuration à Thierry CURTELIN)

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

CONVENTION AVEC L'ETAT DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, sur la période 2024-2025, la Commune de Culoz-Béon a réalisé le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Milvendre.

L'Etat dispose d'un fonds dénommé « fonds d'innovation pédagogique » par l'intermédiaire duquel il peut soutenir financièrement ce type de projets. En l'occurrence, l'Etat attribue une subvention de 3 426,50 €.

Pour permettre le versement de cette subvention, la signature de la convention ci-jointe est nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, à signer avec l'Etat,**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
K. CHAPMAN



Le Maire
Franck ANDRE MASSE

